



Protocoles d'entente entre le Canada et la Russie

Le ministre des Postes et des Télécommunications de la Russie, Vladimir Bulgak, a visité le Canada en février sur l'invitation du ministre des Communications Perrin Beatty, en vue d'établir un nouveau cadre de coopération en télécommunications entre le Canada et la Russie.

Pendant cette visite à INTER COMM 93 à Vancouver, le ministre Bulgak a signé deux protocoles d'entente avec le ministre Beatty. La première entente détermine plusieurs secteurs de collaboration en télécommunications, à savoir la recherche et développement, les prévisions à long terme, les normes techniques et l'homologation, la coordination des fréquences, la gestion du spectre et la délivrance de licences de radiocommunication, l'analyse des marchés, ainsi que les politiques et la réglementation en matière de télécommunications.

Cette entente témoigne d'un resserrement des liens entre le Canada et la Russie dans le domaine des télécommunications.

Quant au second protocole d'entente, le MDC a coordonné une approche axée sur la participation de l'entreprise privée canadienne, notamment de Northern Telecom, Bell Canada International et Télésat Canada. Les cosignataires russes de l'entente sont InterTelecom et le Réseau téléphonique de Moscou. L'accord consolidera les associations existantes et conduira à des alliances futures entre entreprises canadiennes et russes. Les protocoles d'entente devraient ouvrir des portes aux entreprises canadiennes désireuses de participer au développement de l'infrastructure des télécommunications en Russie, notamment leur nouveau système de télécommunications par satellite d'une valeur de plusieurs millions de dollars.

monde, qui fournit la plus grande partie du matériel. Parmi les principaux intervenants internationaux, citons ITT, ATT, Siemens, Philips, Ericsson et Northern Telecom (notamment par son investissement dans Matra). Les entreprises de télécommunications d'origine étrangère les plus prospères sont affiliées à un associé français.

Plusieurs sociétés françaises sont actives dans le secteur des autocommutateurs privés reliés au réseau public (PABX), notamment Alcatel, Matra Communications (le deuxième fabricant français de matériel de télécommunications) et SAT.

En France, le secteur des télécommunications est régi par les PTE qui réglementent l'industrie par l'intermédiaire de la Direction de la réglementation générale (DRG) et du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), ce dernier réglementant le secteur de la radio-télévision et de la câblodistribution. Tout appareil susceptible d'être branché sur le réseau du téléphone public en France, ainsi que tout ce qui utilise les ondes radioélectriques, doit être d'un type approuvé par la DRG, les essais proprement dits étant effectués par le Centre national d'études des télécommunications (CNET).

Les télécommunications en France

Il semble régner un nouveau climat sur le marché français des télécommunications. La tendance réglementaire s'oriente vers une plus grande concurrence, et il paraît évident que les restrictions touchant l'approvisionnement commencent à s'alléger, depuis que la Communauté européenne a proposé un cheminement plus évolutif de la réforme des télécommunications.

France Télécom, qui faisait partie du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace (PTE), est devenue société de plein droit en 1991. Si elle demeure une

société d'État et conserve le statut de fournisseur exclusif des services téléphoniques publics, les services à valeur ajoutée et les communications mobiles se trouvent désormais soumis à la concurrence.

En France, beaucoup de produits et de services de télécommunications sont fournis par un regroupement de filiales indépendantes sous l'égide d'une société de portefeuille contrôlée par France Télécom. Sur le marché du téléphone public, c'est la multinationale française, Alcatel NV, le plus grand fabricant d'équipement de télécommunications au

Les débouchés

Depuis le 1^{er} janvier 1993, la concurrence est renforcée pour les services à valeur ajoutée, notamment le courrier électronique, l'accès aux bases de données et la revente de services de communication de données de base. Comme les entreprises de téléphone étrangères commencent à entrer sur le marché français, certaines entreprises canadiennes constatent que l'effort consenti pour trouver des solutions concurrentielles a créé de nouveaux créneaux.

(voir page III, FRANCE)

